Institut Régional & Européen des métiers de l'Intervention Sociale Rhône - Alpes

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention conclue

ENTRE
L'Université Lumière Lyon 2 dont le siège est situé 86 rue Pasteur-69365 Lyon cedex 07
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

Et
L'Association Régionale d'Etude et de Formation à l'Intervention Sociale (AREFIS) dont le siège social est située 185, rue Jean Voillot – 69627 Villeurbanne cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain HOTIER agissant ès qualité et pour le compte de l'Institut Régional & Européen des Métiers de l'Intervention Sociale Rhône-Alpes (IREIS).

Rappel des textes applicables :
- Vu le décret n° 2004-289 du 25 mars 2004, modifié par l'arrêté de février 2008, portant création du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).
- Vu l'arrêté du 08/06/04 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.
- Vu la décision de la DRJSCS Rhône-Alpes pour le 30 juin 2012 habilitant l'IREIS de Haute-Savoie à assurer la formation CAFERUIS et à contribuer aux épreuves de certification CAFERUIS.
- Vu l'arrêté du _____ habilitant l'Université Lumière Lyon 2 à délivrer les 60 crédits de la première année de la mention de master économie sociale et solidaire.

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

L'Université Lumière Lyon 2 dispense à destination d'étudiants des enseignements dans tous les domaines des sciences humaines et sociales.

L'AREFIS, association gestionnaire de l'IREIS (Institut régional et Européen des métiers de l'intervention sociale) représente le plus important organisme de formation du secteur social dans la région Rhône-Alpes. Elle regroupe quatre établissements de formation installés dans les départements de la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain et forme chaque année plus de 1 000 étudiants et 1 300 stagiaires en formation continue, des niveaux 5 au niveau 1 (surveillants de nuit,

aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux, éducateurs de jeunes enfants, CAFERUIS, DEIS).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), l'IREIS Rhône-Alpes a souhaité depuis le démarrage du dispositif s'inscrire dans une dynamique de double diplômation CAFERUIS / Master 1 universitaire. Répondant à cette volonté, le CAFERUIS de Haute-Savoie est articulé depuis 2012 au Master 1 Economie et Société de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2.

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation mise en place par l'Université Lyon 2 pour la période 2016-2020, l'IREIS Rhône-Alpes, a souhaité se rapprocher du Master 1 Economie Sociale et Solidaire de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2 et étendre la convention au CAFERUIS de l'Ain. Les caractéristiques propres de ce Master offrent aux candidats CAFERUIS un ancrage théorique dans les sciences économiques et de gestion, le management de projet et de ressources humaines, ainsi que dans l'économie des organisations, autant de compétences indispensables et complémentaires à des connaissances fortes dans le domaine de l'intervention sociale. En outre, l'obtention du Master 1 permet de candidater au Master 2 Economie Sociale et Solidaire (niveau 1) préparé par l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2 qui peut s'avérer attrayant pour des cadres de l'intervention sociale, majoritairement inscrits dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 / l'UFR de Sciences économiques et de Gestion et l'IREIS en vue de la préparation du Master 1 Economie Sociale et Solidaire concomitante à celle du CAFERUIS par les stagiaires inscrits à cette formation à l'IREIS de Haute-Savoie et de l'Ain

ARTICLE 2 : Modalités de fonctionnement relatives à la scolarité

2-1 Admission et scolarité

L'admission à la formation CAFERUIS/Master 1 Economie Sociale et Solidaire est prononcée par un jury composé d'enseignants de l'Université Lumière Lyon 2 et de formateurs de l'IREIS après une sélection sur dossier et sur entretien individuel.
Cette formation s'adresse à des salariés d'établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs privés ou publics justifiant d'un diplôme au moins de niveau III du Code de l'Action Sociale et des Familles et de trois ans d'expérience s'ils n'occupent pas une fonction d'encadrement ou justifiant d'un diplôme de niveau IV et de quatre ans d'expérience professionnelles dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Lorsqu'elle s'avèrera nécessaire, une procédure VAP, définie par le décret 85-906 du 23 août 1985, sera mise en place en amont par l'IREIS. Les dossiers de VAP seront ensuite examinés par l'Université et validés selon ses dispositions.

Chaque étudiant-stagiaire s'inscrit à l'Université Lumière Lyon 2 la seconde année de sa formation au CAFERUIS et s'acquitte du règlement des droits nationaux de scolarité dont le montant s'élève au moment de la rédaction de la convention de partenariat à 261.10 euros (montant pour l'année 2015-2016, révisable en fonction des évolutions officielles annuelles).

2-2 Gestion administrative

Le suivi administratif est assuré principalement par l'IREIS de Haute-Savoie et l'IREIS de l'Ain (inscriptions des étudiants-stagiaires, recouvrement des recettes, tenues des dossiers, envoi des notes etc.). A l'issue des deux années de formation, l'IREIS s'engage à fournir au service de scolarité le relevé de notes conforme à la maquette du Master 1 Economie sociale et solidaire en vue de la tenue du jury pour chaque étudiant-stagiaire et conformément au calendrier universitaire.

Le service de scolarité du Master 1 Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 se charge de l'inscription à l'Université, de la saisie des notes et de l'édition des relevés de notes.

2-3 L'attribution du diplôme

Les notes obtenues par les étudiants dans les différentes matières répertoriées dans l'architecture pédagogique donnent lieu à délibération du jury du M1 Economie sociale et solidaire désigné par arrêté de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et, en cas de validation, à la délivrance des 60 crédits afférents. Le jury de délivrance du diplôme se tient au début du mois de décembre qui suit la fin de la deuxième année universitaire (sans réinscription des étudiants, les cours et la gestion de scolarité étant achevés) car une partie des notes obtenues par équivalence provient du concours national CAFERUIS qui est à date fixée et se termine fin novembre.

ARTICLE 3: ELEMENTS PEDAGOGIQUES

3-1 La responsabilité pédagogique

La supervision et le respect de la bonne exécution d'ensemble de la convention CAFERUIS-Master 1 Economie Sociale et Solidaire sont assurés conjointement par le directeur du pôle Enseignement Supérieur, Recherche et International de l'IREIS, les responsables du Master Economie Sociale et Solidaire et le coordinateur de la convention pour l'Université.
Ils auront la co-responsabilité de la supervision d'ensemble du dispositif CAFERUIS-Master 1 et veillent à la bonne tenue des jurys de soutenance, de certification et de diplôme..
Les représentants de la convention pour l'Université valident les enseignants de l'IREIS, les contenus pédagogiques dispensés par ces enseignants et supervise le contenu des contrôles de connaissances pour tous les enseignements relatifs au Master 1 Economie Sociale et Solidaire.

La responsabilité générale du dispositif CAFERUIS IREIS Rhône-Alpes est assurée par le directeur du pôle Enseignement Supérieur, Recherche et International de l'IREIS. Il est garant de l'harmonisation du dispositif, de sa cohérence pédagogique d'ensemble en référence aux référentiels de formation et assure l'interface avec les partenaires universitaires.
L'ingénierie de la formation CAFERUIS, le pilotage de la formation sur les différents sites (sélection des candidats, organisation des jurys et des certifications du diplôme) et l'interface avec les étudiants, l'équipe pédagogique locale et les terrains professionnels sont assurés par des responsables nommés par la Direction Générale de l'IREIS pour les sites d'Annecy et de l'Ain, conformément aux critères de la DRJSCS.
Un enseignant à l'IREIS d'Annecy, architecte de l'articulation des maquettes CAFERUIS / MASTER 1 est co-responsable du pilotage technique et pédagogique des Unités de Formation en lien avec les responsable de la convention pour l'Université Lumière Lyon 2 du pilotage technique et pédagogique

des Unités de Formation.

L'équipe pédagogique du CAFERUIS-Master 1 est composée des responsables du Master Economie Sociale et Solidaire, du responsable de la convention pour l'Université Lumière Lyon 2, du directeur du pôle Enseignement Supérieur, Recherche et International de l'IREIS, des responsables de l'ingénierie de formation CAFERUIS, du responsable du co-pilotage technique et pédagogique pour l'IRES, d'enseignants-chercheurs de l'Université, des enseignants de l'IREIS et des vacataires experts selon les modules de formation.

3-2 Le comité de pilotage

Afin d'assurer la cohérence entre le contenu pédagogique et l'évolution des métiers, un comité de pilotage est mis en place sur le site d'Annecy. Celui-ci est chargé de l'application de la présente convention ; il est composé :
1) du Doyen de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2
2) des responsables de la mention de Master Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2,
3) du coordinateur de la convention pour l'Université Lumière Lyon 2,
4) du Directeur général de l'IREIS Rhône-Alpes,
5) du Directeur de l'IREIS de Haute-Savoie,
6) du Directeur de l'IREIS de l'Ain
7) du Directeur du pôle Enseignement supérieur, Recherche et International de l'IREIS Rhône-Alpes,
8) du responsable du diplôme CAFERUIS de Haute-Savoie,
9) du responsable du diplôme CAFERUIS de l'Ain,
10) de l'enseignant référent de l'architecture pédagogique,
11) de représentants des employeurs,
12) de représentants du conseil d'administration de l'AREFIS.

Il se réunit 2 fois par an sur convocation du responsable de la convention pour l'Université Lumière Lyon 2

3-3 Le programme de formation

La formation CAFERUIS/Master 1 Economie et Société se déroule sur deux ans à raison de 19 regroupements mensuels de 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi). Le programme de formation comprend :
1- Une formation théorique de 400 heures composée de 4 Unités de Formation (UF)
   UF1 Conception et conduite de projets (90 heures)
   UF2 Expertise technique (150 heures)
   UF3 Management d'équipes (100 heures)
   UF4 Gestion administrative et budgétaire (60 heures)
2- Un stage pratique de 420 heures pouvant donner lieu à un allègement de 210 heures si l'étudiant-stagiaire est titulaire d'un diplôme social de niveau III.
Un accompagnement collectif et individualisé est organisé transversalement au cours de la formation.

Un tableau de correspondance indique la liste de l'ensemble des enseignements qui atteste de la correspondance entre le contenu de la formation suivie et la maquette du M1 Economie sociale et solidaire.

ARTICLE 4: ASPECTS FINANCIERS

4-1 Rémunération des enseignements

Les établissements IREIS de Haute-Savoie et de l'Ain recouvrent les recettes (hors frais d'inscription à l'Université) et à ce titre supporte directement la charge financière des enseignements, des investissements de gestion pédagogique et des frais de structure.

Le coût des enseignements assurés par les enseignants de Lyon 2 est payé par l'IREIS sous la forme d'une facturation entre celle-ci et l'UFR é de sciences économiques et de gestion, sur la base du tarif de l'heure complémentaire en vigueur :
- 64.43 € bruts pour l'heure de Cours Magistral (CM)
- 42.95 € bruts pour l'heure de Travaux Dirigés (TD).
Ces barèmes sont révisables en fonction des évolutions officielles.

4-2 Rémunération des autres activités pédagogiques

1) Co-responsabilité de la coordination pédagogique d'ensemble et de l'articulation CAFERUIS / Master 1 rémunérée 10h CM au coordinateur de la convention pour Lyon 2.
2) Co-responsabilité du pilotage de la formation correspondant à l'équivalent de 2 journées de travail rémunérées 14h CM au coordinateur de la convention pour Lyon 2.
3) Participation des enseignants de l'Université aux jurys de recrutement rémunérée 1h TD par candidat.
4) Participation des enseignants de l'Université aux jurys de certification rémunérée en heures TD
5) Examen des dossiers VAP par l'équipe universitaire rémunérée 1h TD par dossier.

Ces rémunérations font l'objet d'une facturation entre l'IREIS et l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 aux tarifs précisés à l'article 4-1.

4-3 Frais de secrétariat

Les frais de gestion administrative (inscription des étudiants, saisie des notes, édition des diplômes) de l'Université Lumière Lyon 2 feront l'objet d'un paiement de l'IREIS de la Haute-Savoie et de l'IREIS de l'Ain à l'Université Lumière Lyon 2 sur présentation d'une facture globale. Cette charge de travail est évaluée à hauteur de 14h par promotion.

4-4 Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont remboursés aux enseignants de l'Université sur la base du tarif SNCF 2ème classe (trajet aller + retour Lyon-Annecy ou Lyon-Bourg-en-Bresse).

4-5 Frais de communication

L'IREIS s'engage à assurer et à financer la communication sur la formation CAFERUIS/Master 1 Economie sociale et solidaire sur tout support (Internet, plaquette, etc.) auprès des publics concernés et des employeurs.

4-6 Frais de valorisation du diplôme universitaire

Les deux parties s'accordent à considérer que l'IREIS versera un montant de 800 euros par an par étudiant inscrit à l'Université Lumière Lyon 2, au profit de l'UFR de sciences économique et de gestion. Les ressources collectées permettront d'assurer le développement de l'ingénierie pédagogique du Master 1 Economie Sociale et Solidaire.

ARTICLE 5: ASPECTS JURIDIQUES

5-1 Cadre de validité de la présente convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et après approbation par le conseil d'administration de l'Université. La convention porte sur la durée d'accréditation du Master. (2016-2020).

5-2 Communication

La présente convention autorise les partenaires à utiliser leurs logos respectifs afin d'assurer la promotion du diplôme.

5-3 Prolongation de la présente convention

En cas de prolongation les partenaires rédigeront un avenant précisant les modifications éventuelles.

5-4 Dénonciation de la présente convention

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril précédant l'échéance de la convention, pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

5-5 Règlement des litiges

En cas de litige ou différent qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Si le désaccord persiste elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait à Lyon, le 23/05/2016

Monsieur Alain Hotier, Président de l'AREFIS

Alain Hotier

Madame Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

ACADÉMIE DE LYON · UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 · UNIVERSITÉ DE LYON

ANNEXE 1
Convention 2016-20~~18~~20.
Master ESS/CAFERUIS

	Maquette pédagogique Master 1 ESS (LYON 2) CAFERUIS (Ireis, Annecy)		
Master ESS (Lyon 2)			**CAFERUIS (Ireis, Annecy)**
UE A1 Socio-économie	Enseignements (ENS)		Modules
"	**Enjeux macro-économiques contemporains (Lyon 2)**	<=>	Diagnostic financier et macroéconomie
"	**Socio-économie et innovations sociales (Lyon 2)**	<=>	Dynamique du secteur social
"	Économie sociale du développement et de la coopération internationale (IREIS)	<=>	Politiques sociales
UE B1 Entrepreneuriat et Management	ENS		Modules
"	Logiques et formes de l'entrepreneuriat (IREIS)	<=>	Encadrement et management des équipes et fonction de cadre analyse de situations
"	Environnement juridique des organisations et de l'entrepreneuriat (IREIS)	<=>	Les bases juridiques de la gestion du personnel
"	Management stratégique des organisations (IREIS)	<=>	Théories des organisations
UE C1 Outils et méthodes	ENS		Modules
"	Techniques d'enquête et traitement des données (S1, S2) (IREIS)	<=>	Méthodologie mémoire
"	Gestion financière (IREIS)	<=>	Contrôle de gestion et système d'information
"	Mémoire ou stage, TD (IREIS)	<=>	conduite de projet
"	Stage / mémoire (IREIS)	<=>	Évaluation de la demande sociale
"	TD de spécialité ESS (IREIS)	<=>	Gestion des ressources humaines et analyse de situations
"	Jeu d'entreprise (IREIS)	<=>	Communication
UE D1 Anglais	ENS		Modules
"	Anglais (IREIS)	<=>	Politiques sociales (Ireis)
UE A2 Introduction à l'ESS	ENS		Modules
"	Inégalités, Justice et Réforme sociale (IREIS)	<=>	Ethique et techniques d'enquête
"	**Acteurs, organisations et institutions de l'ESS (Lyon 2)**	<=>	Politiques sociales
"	Économie du développement durable (IREIS)	<=>	Territoire solidarité et développement
"	Économie des industries créatives (IREIS)	<=>	Politiques sociales, Projets, évaluation et qualité
"	**Socio-économie du travail et de l'emploi (Lyon 2)**	<=>	Encadrement et management des équipes
UE D2 Outils et méthodes	ENS		Modules
"	Mémoire ou stage (IREIS)	<=>	Méthodologie mémoire

Annexe 2 - Comité de pilotage de la convention M1 ESS/IREIS

Pour l'Université Lumière Lyon 2:

Nicolas Chaigneau, Professeur en économie, Doyen de l'UFR de Sciences économiques et de gestion.
Saïd YAHIAOUI, maître de conférences en gestion, co-responsable du Master Economie Sociale et Solidaire.
Lahsen ABDELMALKI, maître de conférences en économie, co-responsable du Master Economie Sociale et Solidaire.
Véronique DUTRAIVE, maître de conférences en économie, coordinatrice de la convention pour l'Université et pilotage technique et pédagogique de la convention.

Pour l'IREIS :

Jean-Pierre Chazerand, Directeur général de l'IREIS Rhône-Alpes,
Jean-Paul Renoux, Directeur de l'IREIS de Haute-Savoie,
Annie Goglia, Directeur de l'IREIS de l'Ain
Catherine LENZI, Directrice du pôle Enseignement Supérieur, Recherche et International et interlocutrice IREIS de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).
Jean-Philippe Luminet, responsable de l'ingénierie de la formation CAFERUIS et l'interface avec les étudiants, l'équipe pédagogique locale et les terrains professionnels pour le site d'Annecy
Bernard Penny, responsables ingénierie de la formation CAFERUIS et l'interface avec les étudiants, l'équipe pédagogique locale et les terrains professionnels, pour le site de l'Ain.
Stéphane Edme, enseignant à l'IREIS d'Annecy, docteur en économie, architecte de l'articulation des maquettes CAFERUIS / MASTER 1 est co-responsable pilotage technique et pédagogique des Unités de Formation.
1 membre du bureau de l'AREFIS